

OFFMYDATA – CONDITIONS GENERALES

Dernière version en date : 19 juin 2026

1. DEFINITIONS

Client	Toute personne physique ou morale agissant dans le cadre de ses activités professionnelles qui a passé commande de Prestations via l'envoi d'un Ordre de Mission dans les conditions prévues au Contrat.
Conditions Générales	désigne les présentes conditions générales établies par OFFMYDATA.
Conditions Spécifiques	désigne les conditions spécifiques qui détaillent les conditions de mise en œuvre et de fourniture propres à chaque catégorie de Prestations.
Contrat	désigne l'ensemble des documents contractuels applicables dans les relations entre le Client et OFFMYDATA, tels que listés à l'article 3 des Conditions Générales.
Cyber Score	notation de la posture de cybersécurité d'une entreprise calculée par OFFMYDATA conformément au Contrat sur la base de son référentiel de notation
OFFMYDATA	CEVINUM, société par actions simplifiée immatriculée au RCS de Nanterre sous le n°983 933 144, dont le siège social est situé au 4 rue Volta, 92800 Puteaux (France).
Ordre de Mission	toute commande de Prestations adressée par le Client à OFFMYDATA dans les conditions prévues au Contrat.
Partie(s)	désigne individuellement ou ensemble le Client et OFFMYDATA.
Plateforme	la plateforme numérique accessible à distance qui est le cas échéant mise à disposition par OFFMYDATA dans le cadre des Prestations, et permettant notamment le pilotage, le suivi et la gestion de la démarche cybersécurité de l'entreprise concernée.
Prestations	désigne les prestations fournies par OFFMYDATA conformément au Contrat, en réponse à l'Ordre de Mission adressé par le Client.

2. ACCEPTATION - OPPOSABILITE

Les présentes Conditions Générales s'appliquent de plein droit aux Prestations fournies par OFFMYDATA en réponse à un Ordre de Mission adressé par le Client. Le Client reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Générales, et les accepter sans réserve préalablement à toute commande de Prestations et l'envoi d'un Ordre de Mission.

Les présentes Conditions Générales constituent, avec les autres documents contractuels visés aux présentes, l'intégralité du Contrat, à l'exclusion de tout autre document (tels que prospectus, catalogues, etc.) qui n'ont qu'une valeur indicative. En particulier, sauf acceptation expresse et écrite d'OFFMYDATA reprise dans l'Ordre de Mission, tout autre document émanant du Client, et notamment ses éventuelles conditions générales d'achat, est inopposable.

Les Conditions Générales applicables sont celles en vigueur à la date de formation du Contrat. OFFMYDATA se réserve la possibilité de faire évoluer les présentes Conditions Générales, notamment afin de tenir compte des évolutions du cadre réglementaire applicable.

Le Client accepte que OFFMYDATA puisse modifier ultérieurement et raisonnablement les présentes Conditions Générales, la relation entre le Client et OFFMYDATA étant toujours régie par la dernière version en vigueur au jour de la commande des Prestations par le Client dans les conditions décrites au présent Contrat.

3. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le Contrat est constitué des documents suivants, par ordre de priorité décroissante:

- l'Ordre de Mission et ses éventuelles annexes ;
- les Conditions Spécifiques applicables aux Prestations concernées ;
- les présentes Conditions Générales de Vente et ses annexes, .
- Les Conditions générales d'utilisation de la Plateforme (« CGU »), disponibles à l'adresse suivante : <https://www.visiativ.com/terms/#french>.
- La Politique données personnelles Visiativ, les Conditions Générales de Services SaaS Visiativ également disponibles à l'adresse suivante : <https://www.visiativ.com/terms/#french>.

En cas de contradiction ou d'incompatibilité entre plusieurs documents contractuels, le document de rang supérieur prévaut sur celui de rang inférieur.

4. FORMATION DU CONTRAT

Les Prestations sont réalisées sur la base de l'Ordre de mission, établi par OFFMYDATA en réponse à une demande formulée par le Client par tous moyens écrits, notamment par courrier électronique, bon de commande, échange écrit ou prise de contact sollicitant la fourniture de l'une des Prestations proposées par OFFMYDATA.

L'Ordre de mission précise notamment, selon les cas, la nature des Prestations commandées, leur périmètre, leurs modalités d'exécution, leur durée, les conditions financières applicables, ainsi que toute condition particulière éventuellement convenue entre les Parties.

La validation de l'Ordre de mission par le Client, y compris par voie électronique ou par tout commencement d'exécution des Prestations à la demande du Client, vaut commande ferme et définitive et emporte acceptation pleine et entière du Contrat, dont notamment les présentes Conditions Générales et les conditions financières applicables.

5. EXECUTION DES PRESTATIONS

Sauf stipulation contraire prévue dans le Contrat, l'Ordre de Mission ou les Conditions Spécifiques applicables, OFFMYDATA détermine librement les modalités d'organisation et d'exécution des Prestations, sous réserve du respect des engagements expressément convenus entre les Parties.

Les Prestations sont réalisées principalement à distance. Toute intervention sur site, déplacement, réunion physique ou présence des équipes de OFFMYDATA dans les locaux du Client ou d'un tiers bénéficiaire des Prestations fait l'objet d'un accord préalable entre les Parties. Les frais correspondants, notamment de transport, d'hébergement et de restauration, sont facturés au Client selon les modalités prévues au Contrat.

OFFMYDATA garantit disposer des compétences, moyens et autorisations nécessaires à l'exécution des Prestations. Il exécute les Prestations avec

diligence, professionnalisme et conformément aux règles de l'art, standards, bonnes pratiques et usages raisonnablement applicables à son activité.

OFFMYDATA est tenu d'une obligation de moyens. Sauf stipulation contraire expresse, il ne garantit notamment ni l'atteinte d'un résultat déterminé, ni l'adéquation des Prestations à un objectif particulier du Client, ni l'obtention d'un quelconque avantage économique, opérationnel, technique ou réglementaire.

Sous réserve des garanties expressément prévues au Contrat, toute autre garantie expresse ou implicite est exclue dans les limites autorisées par la réglementation applicable.

Les Prestations de OFFMYDATA constituent des prestations de conseil, d'assistance, d'accompagnement et de recommandation. Sauf stipulation contraire expresse, elles ne comprennent aucune mission de maîtrise d'œuvre, d'intégration, d'exploitation, de prise de décision pour le compte du Client ou de mise en œuvre opérationnelle des mesures recommandées.

OFFMYDATA se réserve le droit d'adapter les modalités d'exécution des Prestations lorsque cette adaptation est rendue nécessaire ou utile notamment en raison :

- d'une évolution législative, réglementaire ou jurisprudentielle ;
- d'une évolution des normes, référentiels, recommandations ou bonnes pratiques applicables ;
- d'une évolution des technologies, outils, infrastructures, plateformes, logiciels ou services utilisés dans le cadre des Prestations ;
- d'une évolution des conditions imposées par les fournisseurs, éditeurs, hébergeurs ou partenaires de OFFMYDATA ;
- ou plus généralement de toute circonstance affectant les conditions techniques, opérationnelles ou économiques d'exécution des Prestations.

OFFMYDATA informe le Client de toute évolution susceptible d'avoir un impact significatif sur les modalités d'exécution des Prestations. Lorsque cette évolution nécessite une adaptation des Conditions Spécifiques applicables, de l'Ordre de Mission ou des conditions financières des Prestations, les Parties se rapprochent afin de convenir des ajustements nécessaires. À défaut d'accord dans un délai raisonnable, chacune des Parties pourra mettre fin aux Prestations concernées moyennant un préavis écrit de trente (30) jours, sans que cette résiliation ne puisse engager la responsabilité de l'une ou l'autre des Parties.

6. CYBER SCORE

Lorsque les Prestations donnent lieu à l'attribution d'un Cyber Score ou de toute notation ou indicateur équivalent, celui-ci est établi à partir du référentiel, des méthodologies, critères d'analyse et standards d'évaluation utilisés par OFFMYDATA à la date d'établissement du Cyber Score.

Le Client reconnaît que ce référentiel tient compte de l'état des connaissances, des pratiques et des standards généralement admis en matière de cybersécurité à la date d'établissement du Cyber Score et qu'il est susceptible d'évoluer dans le temps, notamment afin de prendre en compte :

- l'évolution des menaces ;
- l'apparition de nouvelles vulnérabilités ;
- les évolutions technologiques ;
- les retours d'expérience ;
- ou l'évolution des pratiques et standards de marché.

Le Cyber Score constitue ainsi une évaluation établie au regard des éléments accessibles à la date de son établissement.

Le maintien du niveau correspondant au Cyber Score attribué peut à ce titre nécessiter la mise en œuvre de mesures complémentaires, d'actions correctrices ou d'évolutions des dispositifs de sécurité.

7. OBLIGATIONS DU CLIENT

OFFMYDATA s'engage à collaborer activement et de bonne foi avec OFFMYDATA pendant toute la durée des Prestations et à fournir, dans des

délais compatibles avec leur bonne exécution, l'ensemble des informations, accès, validations, documents, disponibilités et moyens raisonnablement nécessaires à la réalisation des Prestations.

OFFMYDATA demeure notamment responsable de la disponibilité de ses équipes, interlocuteurs, prestataires et, le cas échéant, des tiers concernés par les Prestations.

Toute réunion, atelier, formation, intervention, comité ou plus généralement toute Prestation planifiée à la demande du Client est réputée commandée et due. En conséquence, sauf accord exprès de OFFMYDATA, toute annulation, demande de report, indisponibilité, absence de participation ou défaut de coopération imputable au Client ne donnera lieu à aucun remboursement, avoir ou report automatique des Prestations concernées.

OFFMYDATA ne saurait en outre être tenu responsable des retards, surcoûts, indisponibilités ou difficultés d'exécution résultant d'un défaut de coopération du Client, d'une transmission tardive ou incomplète des informations nécessaires, de l'indisponibilité des interlocuteurs concernés ou plus généralement de tout élément relevant du contrôle du Client ou de tiers placés sous sa responsabilité.

8. CONDITIONS FINANCIERES

8.1. Prix des Prestations

En contrepartie de la réalisation des Prestations prévues au Contrat, le Client s'engage à régler le prix défini au sein de l'Ordre de Mission. Sauf stipulation expresse contraire, les prix prévus au Contrat sont libellés en euros et s'entendent hors taxes et éventuelles majorations.

OFFMYDATA se réserve le droit de réviser ses tarifs annuellement. Toute modification tarifaire est portée à la connaissance du Client au moins trois (3) mois avant son entrée en vigueur. Les nouveaux tarifs s'appliquent aux Ordres de Mission conclus postérieurement à leur entrée en vigueur ainsi qu'à toute poursuite, reconduction, prorogation ou renouvellement des Prestations intervenant après cette date.

Indépendamment de toute révision tarifaires, les redevances périodiques dues au titre des Prestations récurrentes pourront être automatiquement révisées chaque année au 1er janvier en fonction de l'évolution de l'indice SYNTEC, selon la formule suivante :

- P1 représente le montant du prix révisé ;
- P0 représente le montant du prix tel que révisé lors de la précédente révision, ou à défaut le prix initial ;
- S1 représente le dernier indice SYNTEC publié à la date de la révision ;
- S0 représente le dernier indice SYNTEC publié à la date de conclusion de l'Ordre de Mission concerné ou à la date de la précédente révision.

8.2. Modalités de facturation

Sauf stipulation contraire prévue dans l'Ordre de Mission ou les Conditions Spécifiques applicables, les Prestations sont facturées selon l'une des modalités suivantes :

- soit à l'achèvement des Prestations concernées pour les Prestations consistant en la réalisation d'une mission ponctuelle ou donnant lieu à la remise d'un ou plusieurs livrables déterminés ;
- soit de manière périodique, à terme à échoir, selon la périodicité définie dans l'Ordre de Mission, lorsque les Prestations sont réalisées de manière récurrente ou continue

Lorsque les Prestations sont facturées à leur achèvement, la facture est émise à compter de la remise au Client du ou des livrables concernés, par tout moyen écrit ou électronique. La remise des livrables vaut achèvement des Prestations correspondantes et déclenche l'exigibilité des sommes dues, indépendamment de toute réunion de restitution, présentation orale, comité de pilotage ou validation formelle par le Client.

Lorsqu'une Prestation est facturée de manière périodique, les factures sont émises au début de chaque période de référence concernée. Les sommes correspondantes sont dues au titre de la période considérée, indépendamment de l'exécution complète des Prestations sur cette

période. Toute période commencée est due en totalité, sauf stipulation contraire.

OFFMYDATA se réserve en tout état de cause le droit de solliciter le versement d'un acompte préalablement au commencement de tout ou partie des Prestations, dont le montant et les modalités de versement sont le cas échéant précisés dans l'Ordre de Mission.

Le cas échéant, OFFMYDATA n'est pas tenu de débiter l'exécution des Prestations concernées avant l'encaissement effectif de l'acompte. L'acompte versé s'impute sur les sommes dues au titre des Prestations concernées.

8.3. Délais et condition de paiement

Sauf stipulation contraire stipulée dans l'Ordre de Mission, les factures émises par OFFMYDATA et adressées au Client sont payables en totalité, net et sans escompte, par virement bancaire ou par prélèvement dans les trente (30) jours calendaires suivant la date d'émission de la facture.

Le Client ne peut pour quelle que cause que ce soit différer ou modifier les conditions de paiement ou demander une réduction du prix, le paiement de toute facture contestée restant dû. De la même façon, tout formalisme ou exigences particulières non-communicuées en amont de l'établissement de l'Ordre de Mission ne pourra justifier l'absence ou le retard de paiement du prix. En aucun cas, les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit et préalable de OFFMYDATA.

Conformément à l'article L441-10 du Code de commerce, toute somme non payée à l'échéance entraîne en tout état de cause l'application d'intérêts de retard au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de dix (10) points de pourcentage, et ouvrira droit au paiement d'une somme forfaitaire de quarante (40) euros au titre de l'indemnité pour frais de recouvrement. Les pénalités de retard sont exigibles sur simple demande dès le premier jour de retard, et courent jusqu'au paiement intégral de la totalité des sommes dues.

9. RESPONSABILITE

Chaque Partie est responsable des manquements contractuels dans les conditions du droit commun.

A ce titre, et de convention expresse entre les Parties, OFFMYDATA ne pourra être tenue responsable que de la réparation des conséquences pécuniaires des dommages directs et prévisibles, à l'exclusion de tout dommage indirect que pourrait subir le Client du fait de la fourniture des Prestations et de l'utilisation de la Plateforme, en ce y compris notamment toutes pertes d'exploitation, de clientèle, de bénéfices ou d'économies, de marché, perte liée à des objectifs de performance, mécanismes d'intéressement, rémunérations variables, opérations d'investissement, de financement ou de cession, toute atteinte à l'image, toute interruption des activités, toute perte de données ou tout autre dommage commercial ou perte financière.

EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, ET SAUF FAUTE LOURDE OU DOLOSIVE, LA RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE DE OFFMYDATA, TOUTES CAUSES CONFONDUES EST STRICTEMENT LIMITÉE AU MONTANT HORS TAXES DES SOMMES EFFECTIVEMENT VERSÉES PAR LE CLIENT POUR LES PRESTATIONS À L'ORIGINE DU PRÉJUDICE, AU COURS DES DOUZE (12) MOIS AYANT PRÉCÉDÉ LE FAIT GÉNÉRATEUR DE CE PRÉJUDICE.

Il est expressément convenu qu'aucune action ou réclamation formée par le client au titre du contrat ne pourra avoir pour effet d'écarter ou d'augmenter le plafond de responsabilité applicable à l'ordre de mission concerné.

Le Client reconnaît que les limitations et exclusions de responsabilité prévues aux présentes constituent un élément essentiel de l'équilibre économique du Contrat. Les tarifs pratiqués par OFFMYDATA tiennent compte de cette répartition des risques et n'auraient pas été les mêmes en

l'absence de ces limitations et exclusions de responsabilité, ce que le Client reconnaît expressément.

Toute contestation par le Client de la bonne exécution par OFFMYDATA de ses obligations contractuelles devra être motivée et faire l'objet d'une lettre recommandée avec accusé de réception adressée au plus tard dans l'année de l'inexécution prétendue. Sous réserve de l'application de dispositions d'ordre public, le défaut de procéder ainsi vaut renonciation de la part du Client à critiquer la bonne exécution par OFFMYDATA de ses obligations contractuelles.

En tout état de cause, OFFMYDATA ne peut en aucun cas voir sa responsabilité engagée à l'égard du Client lorsque les Prestations sont conformes à celles commandées, la conformité s'appréciant par référence au Contrat. OFFMYDATA pourra toujours faire obstacle à une action en responsabilité par une mise en conformité de Prestations non-conformes.

De convention expresse, la présente clause reste applicable en cas de nullité, de résolution ou de résiliation du Contrat.

10. SUSPENSION

En cas de manquement du Client à l'une de ses obligations contractuelles, et notamment en cas de défaut de paiement, de manquement à son obligation de collaboration, d'utilisation non conforme des Prestations ou de la Plateforme, ou de tout comportement susceptible de compromettre la sécurité, l'intégrité ou le bon fonctionnement des Prestations, OFFMYDATA pourra, après notification écrite demeurée sans effet pendant un délai raisonnable, suspendre tout ou partie des Prestations concernées ainsi que, le cas échéant, l'accès à la Plateforme.

La suspension demeure en vigueur jusqu'à la cessation du manquement concerné. Elle ne dispense pas le Client de l'exécution de ses obligations contractuelles, notamment de ses obligations de paiement.

La suspension des Prestations ou de l'accès à la Plateforme dans les conditions du présent article s'effectue sans préjudice du droit de OFFMYDATA à prononcer la résiliation du Contrat, et ne saurait engager la responsabilité de OFFMYDATA.

11. DUREE – RESILIATION

Le Contrat est conclu pour la durée précisée dans l'Ordre de Mission concerné.

Sauf stipulation contraire prévue dans l'Ordre de Mission ou les Conditions Spécifiques applicables, les Prestations continues ou récurrentes sont reconduites tacitement pour des périodes successives d'un (1) an, sauf dénonciation par l'une des Parties moyennant un préavis écrit de trois (3) mois avant l'échéance de la période en cours.

Chaque Partie peut résilier de plein droit tout ou partie du Contrat en cas de manquement grave de l'autre Partie à l'une de ses obligations contractuelles non réparé dans un délai de trente (30) jours suivant la réception d'une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par tout autre moyen permettant d'en attester la réception.

Constituent notamment des manquements graves du Client :

- le défaut de paiement des sommes dues au titre des Prestations ;
- le non-respect des obligations de confidentialité ou de propriété intellectuelle ;
- le manquement à son obligation de collaboration ;
- plus généralement, tout comportement déloyal ou de nature à porter préjudice à OFFMYDATA.

Le Client reconnaît que certaines Prestations peuvent reposer sur des solutions, plateformes, infrastructures ou services fournis par des tiers. En conséquence, lorsque OFFMYDATA perd le droit d'utiliser, d'exploiter, de commercialiser ou d'intégrer une solution nécessaire à l'exécution des Prestations, ou lorsque les conditions de mise à disposition de cette solution sont modifiées de manière à rendre l'exécution des Prestations impossible ou excessivement difficile, OFFMYDATA peut résilier tout ou partie des Prestations concernées moyennant un préavis écrit de trente (30) jours.

Dans la mesure du possible, OFFMYDATA s'efforce de proposer une solution alternative adaptée, sans garantie d'identité fonctionnelle ou de continuité des services.

La résiliation, pour quelque cause que ce soit, est sans effet sur les droits et obligations nés antérieurement à sa date de prise d'effet. Le Client demeure notamment redevable :

- des sommes exigibles à la date de résiliation ;
- des Prestations réalisées jusqu'à cette date ;
- des frais, engagements ou dépenses engagés pour les besoins de l'exécution des Prestations ;
- ainsi que de toute somme demeurant due au titre de la durée d'engagement prévue dans l'Ordre de Mission concerné.

À compter de la date d'effet de la résiliation, OFFMYDATA cesse l'exécution des Prestations concernées.

La résiliation n'affecte pas les stipulations qui, par leur nature ou leur objet, ont vocation à survivre à la cessation des relations contractuelles, notamment celles relatives à la confidentialité, à la propriété intellectuelle, à la responsabilité, aux limitations de responsabilité et au paiement des sommes restant dues.

12. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tous droits non expressément cédés ou concédés par le Contrat restent la propriété pleine et entière d'OFFMYDATA et/ou de ses partenaires.

En particulier, l'ensemble des droits de propriété intellectuelle relatifs à la Plateforme, ainsi que tous les éléments qui le composent (documentation, codes sources, codes objets, logos, textes graphiques, images...) demeurent la propriété pleine et entière d'OFFMYDATA et ou de l'éditeur de la Plateforme.

De la même façon, et sauf stipulation contraire dans le Contrat, OFFMYDATA conserve la propriété exclusive de l'ensemble des livrables réalisés ou fournis dans le cadre des Prestations.

13. DONNEES PERSONNELLES

Chaque Partie s'engage à respecter l'ensemble de ses obligations respectives au titre de la réglementation en matière de protection des données personnelles, et en particulier les obligations énoncées dans le Règlement européen n° 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (« RGPD ») et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée.

Le Client est informé que dans le cadre de l'exécution du Contrat, OFFMYDATA est amené à collecter et traiter les données personnelles concernant le Client et/ou ses employés afin d'assurer la gestion de ses clients et des relations contractuelles correspondantes, sur la base de son intérêt légitime, de l'exécution du Contrat ou du respect de ses obligations légales. Conformément à la réglementation, le personnel du Client dispose des droits d'accès, de rectification et d'effacement des données personnelles ainsi que des droits d'opposition et de limitation du traitement.

Les obligations respectives de chacune des parties à l'égard des traitements mis en œuvre par OFFMYDATA pour le compte du Client agissant en tant que responsable de traitement sont décrites dans l'accord de sous-traitance figurant en annexe des Conditions Générales.

14. CONFIDENTIALITE

Chacune des Parties considère comme strictement confidentiels et s'interdit de divulguer toute information, donnée, formule ou concept qui sont mis à sa disposition par l'autre partie sous quelque forme que ce soit (écrite, orale, par supports magnétiques, électroniques, informatiques, etc.) à l'occasion du Contrat (ci-après les « Informations Confidentielles ») pendant une durée de trois (3) années à compter de la rupture du Contrat pour quelque cause que ce soit.

Aucune des Parties ne divulguera d'Information Confidentielle concernant l'autre à un tiers sans le consentement exprès et écrit de cette autre partie,

et ne fera usage d'aucune Information Confidentielle autrement que pour l'exécution du Contrat. À cette fin, le Client autorise OFFMYDATA à divulguer les informations confidentielles auprès de ses sous-traitants, prestataires ou partenaires dans la mesure nécessaire à la fourniture des Prestations.

Chaque Partie doit apporter le même degré de précaution à la non-divulgaration d'Informations Confidentielles que celui qu'elle apporte à ses propres Informations Confidentielles. Les deux Parties prendront vis-à-vis de leur personnel et partenaires toutes les mesures nécessaires pour assurer l'effectivité de l'obligation mentionnée ci-dessus et se portent fort du respect de cet engagement de confidentialité par ces derniers.

De convention expresse, les Informations Confidentielles ne comprennent pas les informations (a) généralement disponibles au public ou connues de celui-ci, (b) connues antérieurement du destinataire, sans que cette connaissance ne résulte de la violation d'une obligation de confidentialité par le destinataire ou un tiers, (c) développées indépendamment par le destinataire en dehors du champ du Contrat, (d) divulguées licitement par un tiers, ou à l'occasion d'un témoignage devant une autorité compétente.

15. ASSURANCE

Pendant la durée du Contrat, chaque Partie s'engage à maintenir à ses frais toute assurance afin de couvrir sa responsabilité au titre du Contrat et notamment sa responsabilité civile professionnelle, et ainsi couvrir l'ensemble des dommages qui pourraient survenir à l'occasion de l'exécution du Contrat.

16. FORCE MAJEURE

Dans un premier temps, les cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code Civil suspendront les obligations des Parties. En cas de survenance d'un tel événement, la Partie empêchée en avertira l'autre par lettre recommandée avec avis de réception dans les plus brefs délais et les Parties s'efforceront de bonne foi de prendre toutes les mesures raisonnablement possibles en vue de poursuivre l'exécution du Contrat. Si les cas de force majeure ou cas fortuit ont une durée d'existence supérieure à soixante (60) jours, le présent Contrat pourra être résilié sur l'initiative de l'une ou l'autre des Parties, sans droit à indemnité de part et d'autre.

17. NON-SOLLICITATION

Pendant toute la durée du Contrat, et pendant douze (12) mois à compter de son expiration pour quelque cause que ce soit, le Client s'interdit de solliciter, débaucher, proposer un emploi, engager ou de faire travailler directement ou indirectement un collaborateur ou mandataire d'OFFMYDATA sans l'accord préalable et écrit de cette dernière, y compris lorsque la sollicitation initiale est formulée par le collaborateur lui-même.

Toute violation de cette interdiction entraînera de plein droit le paiement par la Partie défaillante d'une indemnité égale à douze (12) fois le dernier salaire mensuel brut du collaborateur embauché.

18. CESSION – SOUS-TRAITANCE

OFFMYDATA est libre de recourir aux sous-traitants, consultants, partenaires ou prestataires de son choix pour l'exécution de tout ou partie des Prestations.

Le Client ne peut céder ou transférer tout ou partie de ses droits ou obligations au titre du Contrat sans l'accord préalable et écrit de OFFMYDATA.

OFFMYDATA peut céder ou transférer le Contrat à toute société contrôlant OFFMYDATA, contrôlée par celui-ci ou placée sous contrôle commun, ainsi que dans le cadre d'une opération de restructuration, de fusion, de cession de fonds de commerce ou d'activité.

19. DISPOSITIONS GENERALES

Le Contrat représente l'intégralité des engagements existant entre les Parties. Il remplace et annule tout engagement oral ou écrit antérieur relatif à l'objet du présent Contrat

L'éventuelle annulation d'une clause n'affectera pas la validité des autres clauses des présentes.

Aucun fait de tolérance par l'une ou l'autre des Parties, même répété de l'infraction par l'autre Partie de l'une quelconque des stipulations du présent Contrat ne saurait constituer une renonciation par ladite Partie lésée à l'une quelconque des stipulations présentes.

En cas de litige, les Parties acceptent de considérer l'e-mail, ainsi que les échanges et logs intervenant sur la Plateforme comme un écrit original valant preuve parfaite et renoncent à contester ce moyen de preuve, sauf à discuter son authenticité.

Les Parties déclarent et reconnaissent qu'elles sont et demeureront, pendant toute la durée du Contrat, des partenaires commerciaux et professionnels indépendants, assumant chacune les risques de sa propre exploitation et les coûts et charges liés à l'exécution du Contrat. Le Contrat ne vise pas à la constitution d'une société ou de toute autre forme d'association et chacune des Parties supportera seule la charge des engagements qu'elle a contractés sans que l'autre Partie ne puisse y être obligée.

20. REGLEMENT DES LITIGES

LE CONTRAT DANS TOUTES SES STIPULATIONS ET LES OPERATIONS QUI Y SONT VISEES, DONT NOTAMMENT LES ORDRES DE MISSION ET LES PRESTATIONS ASSOCIEES, SONT SOUMIS AU DROIT FRANÇAIS.

En cas de litige en relation avec le Contrat et/ou les opérations qui y sont visées, de quelque nature qu'il soit et notamment lié à son interprétation, son exécution, sa validité ou sa rupture, OFFMYDATA et le Client conviennent de tenter de régler leurs différends à l'amiable.

A DEFAUT D'ACCORD AMIABLE, TOUT LITIGE EN RELATION AVEC LE CONTRAT ET/OU LES OPERATIONS QUI Y SONT VISEES, DE QUELQUE NATURE QU'IL SOIT ET NOTAMMENT LIEES A LEUR INTERPRETATION, LEUR EXECUTION, LEUR VALIDITE ET/OU LEUR CESSATION SERA DE LA COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE NANTERRE. EN CE Y COMPRIS EN CAS DE PLURALITE DE DEFENDEURS, D'APPEL EN GARANTIE ET POUR LES PROCEDURES CONSERVATOIRES, EN REFERE OU PAR REQUETE.

ANNEXE 1 – Accord de traitement de données (DPA)

Dans le cadre de l'exécution du Contrat, OFFMYDATA a accès aux données à caractère personnel traitées sous la responsabilité du Client lequel agit en qualité de responsable de traitement.

C'est dans ce contexte qu'a été adoptée la présente annexe, ci-après dénommée « l'Accord », partie intégrante du Contrat conclu entre les Parties afin de s'assurer que les Parties sont en conformité avec la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles et notamment à l'article 28 du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD, n°UE/2016/679), (ci-après la « Réglementation »).

1. CARACTERISTIQUES DU TRAITEMENT

Les traitements ont pour objet l'exécution des Prestations prévues au Contrat, y compris, le cas échéant :

- la mise à disposition, l'exploitation, l'administration et la maintenance de la Plateforme ;
- l'hébergement, le stockage et la sécurisation des données traitées dans le cadre de la Plateforme ;
- la gestion des comptes utilisateurs, des habilitations, des accès et des journaux d'activité ;
- la réalisation des prestations de conseil, d'audit, d'accompagnement, de conformité, d'évaluation, de formation ou de cybersécurité confiées à OFFMYDATA ;
- l'analyse, la consultation, l'exploitation ou la restitution des informations, documents, données et accès mis à disposition par le Client pour les besoins des Prestations.

Les traitements peuvent notamment consister en des opérations de collecte, consultation, accès, enregistrement, organisation, conservation, extraction, transmission, rapprochement, analyse, hébergement, suppression ou toute autre opération nécessaire à l'exécution des Prestations.

Les personnes concernées sont notamment :

- les utilisateurs de la Plateforme ;
- les salariés, collaborateurs, dirigeants, représentants, prestataires, fournisseurs et partenaires du Client ;
- les personnes concernées identifiées dans les documents, bases de données, outils ou systèmes mis à disposition d'OFFMYDATA ;
- plus généralement toute personne dont les données sont traitées dans le cadre de l'exécution des Prestations.

Les catégories de données susceptibles d'être traitées comprennent notamment :

- les données d'identification et de contact ;
- les données professionnelles ;
- les données relatives aux comptes utilisateurs, habilitations et authentification ;
- les données de connexion, journaux d'activité et données techniques ;
- les données figurant dans les documents, rapports, registres, procédures, contrats, tickets, annuaires, organigrammes ou autres informations communiquées par le Client ;
- les données accessibles via les systèmes d'information, applications, infrastructures, environnements cloud ou outils mis à disposition d'OFFMYDATA pour les besoins des Prestations ;
- plus généralement toute donnée dont le traitement est nécessaire à l'exécution des Prestations demandées par le Client.

Les données sont conservées pendant la durée nécessaire à l'exécution des Prestations, puis selon les durées prévues au Contrat ou aux instructions documentées du Client.

2. OBLIGATIONS DU CLIENT .

Dans le cadre des présentes, le Client a défini seul les finalités et les moyens de traitement. En conséquence et conformément à la Réglementation, le Client revêt la qualité de responsable de traitement. Dès lors, le Client s'engage à faire sienne l'ensemble des obligations qui s'imposent à tout responsable de traitement.

2.1 Les garanties

Le Responsable du traitement garantit que les activités de traitement confiées au Sous-traitant, et notamment les données personnelles dont il lui confie le traitement, respectent les principes de la Réglementation et notamment :

- Le caractère loyale, licite, transparent de la collecte ;
- La légitimité de la ou des bases légales choisies ;
- Le caractère déterminé, explicite et légitime des finalités poursuivies ;
- La minimisation des données collectées ainsi que leur adéquation, leur pertinence au but poursuivi ;
- L'exactitude et la mise à jour des données personnelles en cause ;
- La limitation, la détermination des durées de conservation et les modalités du cycle de vie des données personnelles ;
- La sécurité appropriée mise en œuvre pour les données personnelles en amont ou en aval des activités de traitement confiées au Sous-traitant ;
- Les enjeux d'accountability, de privacy by design et de privacy by default ;
- La réalisation de toutes les procédures et formalités requises par le traitement ;
- L'information exhaustive des Personnes concernées conformément à la Réglementation notamment concernant les droits et les transferts opérés auprès du Sous-traitant ou à d'autres destinataires.

2.2 Les instructions

Le Responsable du traitement s'engage à respecter la Réglementation. Il doit avoir exprimé ses besoins en matière de protection des données personnelles de manière précise, à l'écrit, au regard des risques que présente le traitement.

Ces instructions doivent être formalisées à l'écrit sur un support à même d'être conservé. Le Responsable du traitement aura la charge de cette conservation et devra s'assurer de la conformité de ces instructions à la Réglementation.

Toute évolution dans le cadre de ces instructions devra être notifiée au plus vite au Sous-traitant. Il en va de même pour un changement de périmètre de traitement confié que ce soit au regard des finalités poursuivies ou des modalités de traitement. Tout demande de changement de périmètre fera l'objet d'une étude de faisabilité par le Sous-traitant et la formalisation d'un devis.

Il incombe au Responsable du traitement d'assurer le suivi, le pilotage et la supervision des activités de traitement confiées au Sous-traitant.

2.3 Les mesures techniques et organisationnelles du Sous-traitant

Le Responsable du traitement déclare expressément avoir pris connaissance des mesures techniques et organisationnelles et plus largement les ressources mises en œuvre par le Sous-traitant dans le cadre du présent accord lesquelles constituent des garanties suffisantes de la conformité du Sous-traitant et de ses prestations à la Réglementation notamment mais non exclusivement au regard de la sécurité, de la confidentialité, de l'exercice du droit des personnes concernées, de l'assistance et la coopération du Sous-traitant.

La mise en œuvre de mesures supplémentaires pourra être négociée d'un commun accord entre les Parties en contrepartie du paiement des prestations supplémentaires.

3. LES OBLIGATIONS DE OFFMYDATA

3.1 Instructions du Responsable de traitement Le Sous-traitant traite les données personnelles pour le compte du Responsable du traitement dans la limite du périmètre de traitement décrit au sein du Contrat et conformément aux instructions documentées du Responsable du traitement. Le Sous-traitant n'est en aucun cas tenu de suivre des instructions non documentées par écrit ou contraires à la Réglementation et il ne saurait voir sa responsabilité engagée à ce titre. Si le Sous-traitant estime qu'une instruction du Responsable du traitement constitue une violation de la Réglementation, il l'informe dans les meilleurs délais étant entendu qu'une telle obligation ne saurait s'apparenter à une obligation générale de conseil ou à une obligation de veille juridique ou encore à une obligation de surveillance ou de vérification de la conformité du Responsable du traitement de manière générale ou spécifique.

3.2 Transferts de données hors Union européenne OFFMYDATA s'efforce de conserver les données personnelles au sein de l'Union Européenne. A ce titre OFFMYDATA exige que les données transférées à ses sous-traitants soient hébergées sur le territoire de l'Union européenne. La mise à disposition de la plateforme n'entraîne aucun transfert hors UE. En tout état de cause, OFFMYDATA assure de faire tous les efforts pour mettre en œuvre les garanties nécessaires et suffisantes afin d'assurer le niveau de protection requis par la Réglementation.

Soucieux de la sécurité et de la confidentialité des données, OFFMYDATA s'engage, si des données personnelles sont transférées hors UE, à ce que tous les transferts s'effectuent à destination :

- Soit d'un pays reconnu par la Commission européenne comme assurant un niveau de protection adéquat ;
- Soit vers un pays n'offrant pas de protection adéquate mais dont le transfert est permis en application de la Réglementation applicable notamment en étant encadré par les clauses contractuelles types de la Commission européenne dont la CNIL a préalablement reconnu qu'elles permettent de garantir un niveau de protection suffisant de la vie privée et des droits fondamentaux des personnes.

3.3 Registre de sous-traitance

Le Sous-traitant tient un registre de sous-traitance conformément à l'article 30 du RGPD. Ce registre recense l'ensemble des traitements réalisés pour le compte du Responsable du traitement sans que cela n'exonère ce dernier de tenir son propre registre.

3.4 Confidentialité .

Le Sous-traitant fera ses meilleurs efforts pour s'assurer que les personnes autorisées à intervenir dans le traitement de données soient soumises à un engagement de confidentialité ou à une obligation légale appropriée de confidentialité.

3.5 Sécurité .

OFFMYDATA a l'obligation d'assurer la sécurité des données afin notamment d'empêcher toute perte, endommagement, altération ou accès non- autorisé aux données.

A ce titre, OFFMYDATA s'engage à mettre en place toutes les mesures techniques, organisationnelles et matérielles nécessaires en tenant compte de la nature des données en vue et pendant toute la durée de leur traitement par ses soins.

Le Responsable du traitement apprécie l'adéquation des mesures de sécurité aux enjeux et aux risques inhérents au Traitement. Il donne son accord pour sa mise en œuvre dans les conditions de sécurité décrites par le Sous-traitant. Si tel n'est pas le cas et que le Responsable du traitement estime que les mesures en œuvre sont insuffisantes, les Parties s'entendent pour mettre en œuvre, aux frais du Responsable du traitement des mesures additionnelles, le cas échéant figurant en annexe des présentes.

Dans l'hypothèse où, au cours de l'exécution du contrat, le Responsable du traitement était amené à considérer les mesures prises comme insuffisantes, les Parties conviennent expressément de se réunir pour

convenir d'un commun accord de nouvelles mesures et leurs modalités de mises en œuvre.

3.6 Sous-traitance ultérieure .

Le Sous-traitant est expressément autorisé par le Responsable du traitement à déléguer tout ou partie du traitement qui fait l'objet du présent accord à un Sous-traitant ultérieur pour réaliser les activités de traitement sous-traitées au titre du contrat. Le sous- traitant communique au Responsable du traitement sur demande de ce dernier, la liste des sous-traitants ultérieurs qui interviennent dans le traitement de données. Dans le cas où le Sous-traitant fait appel à un nouveau sous-traitant ultérieur ou le remplace, il déclare cette modification au Responsable du traitement dans les meilleurs délais. Le Sous-traitant s'assure qu'il recrute un sous- traitant ultérieur qui répond aux mêmes exigences en matière de protection des données que celles qui régissent le Contrat avec le Responsable du traitement, afin d'assurer qu'il présente des garanties suffisantes pour assurer la protection des données personnelles. Le Sous-traitant encadre sa relation avec le sous- traitant ultérieur au moyen d'un contrat conforme à la Réglementation et qui répond notamment aux exigences de l'article 28 du RGPD.

Le Sous-traitant est responsable de la bonne exécution des obligations du sous-traitant ultérieur.

Les catégories de sous-traitants ultérieurs susceptibles d'intervenir sont les suivants :

- Editeur de la Plateforme,
- Hébergeur des données chargées sur la Plateforme,
- Prestataires externes mobilisés pour l'accomplissement des Prestations conformément au Contrat, et notamment la mise en œuvre des tests de pénétration ou étude de surface,

3.7 Information et droits des personnes .

Le Client reconnaît et accepte les conditions de ce traitement et s'engage à informer les utilisateurs de la Plateforme, au nom et pour le compte de OFFMYDATA, de l'ensemble des caractéristiques du traitement et des modalités d'exercice des droits dont elles disposent. Les utilisateurs ont accès à une Politique de confidentialité dédiée accessible directement depuis la Plateforme. Ils sont informés de leurs droits et des modalités d'exercice dans ce document.

Le Sous-traitant notifiera au Responsable du traitement toute demande d'exercice de droit dont il serait directement destinataire pour le compte du Responsable du traitement afin que ce dernier puisse les traiter. Le Responsable du traitement fera son affaire du traitement des demandes qui lui seront directement adressées.

Le Sous-traitant apportera son concours au Responsable du traitement dans la mesure du possible et dans la limite des informations dont il dispose, pour permettre à ce dernier de répondre à ses demandes d'exercice de droits. Les prestations réalisées au titre du présent article pourront faire l'objet d'une facturation supplémentaire par le Sous-traitant au Responsable du traitement soumise à devis préalable.

3.8 Notification des incidents de sécurité et violations de données personnelles .

Le Sous-traitant doit informer le Responsable du traitement des violations de données personnelles (au sens du RGPD) dont il a connaissance afin de lui permettre de notifier le cas échéant l'autorité de contrôle voire les personnes concernées.

A la demande du Responsable du traitement, le Sous- traitant fera ses meilleurs efforts pour transmettre dans les meilleurs délais au Responsable les informations dont il dispose pour l'aider. Il pourra transmettre ces informations au fur et à mesure qu'il en a connaissance sans que cela ne puisse lui être opposé. Ces prestations pourront faire l'objet d'une facturation supplémentaire soumise à devis préalable.

4. COLLABORATION ENTRE LES PARTIES .

Le Sous-traitant met à disposition du Responsable du traitement toute la documentation nécessaire pour démontrer le respect de ses obligations au regard de la Réglementation. Il autorise le Responsable du traitement, lorsque celui-ci l'estime nécessaire, à réaliser des audits de conformité du Sous-traitant.

